



FORMULAIRE D'ADHÉSION

AIKIDO | SAISON 2026-2027 | RECTO-VERSO

1 IDENTITÉ ET COORDONNÉES

NOM* Saisir

PRÉNOM* Saisir

NÉ(E) LE* JJ/MM/AAAA

VILLE DE NAISSANCE* Saisir

NATIONALITÉ Saisir

ATTESTATION EMPLOYEUR Saisir

ADRESSE* Saisir

CP* Saisir

VILLE* Saisir

E-MAIL* prenom.nom@exemple.fr

TÉLÉPHONE MOBILE* 06 00 00 00 00

2 PRATIQUE ET CONTACT D'URGENCE

ANNÉES DE
PRATIQUE Saisir

GRADE Saisir

DOJO PRÉCÉDENT Débutant si vide

PERSONNE À PRÉVENIR* Saisir

LIEN Saisir

TÉLÉPHONE* 06 00 00 00 00

3 FORMULE, TARIFS ET PAIEMENT

☐ ENFANTS - jusqu'à 13 ans 18 h 30 - 19 h 30 267,00 €

☐ ADULTES - 14 ans et plus 19 h 30 - 21 h 30 277,00 €

Droits d'entrée : 10,00 € Assurance : 40,00 € TOTAL RÉGLÉ 0,00 € PAIEMENT Saisir

4 PIÈCES, DÉCLARATIONS ET DROIT À L'IMAGE

☐ Certificat médical si
nécessaire

☐ Attestation santé
mineur

☐ Photo - première
inscription

☐ Paiement /
justificatif

☐ questionnaire de santé : J'atteste avoir répondu Non à toutes les questions de santé.

☐ Je certifie les informations exactes et reconnais l'information RGPD.

☐ Je reconnais l'information relative à l'assurance individuelle accident.

Droit à l'image : ☐ J'accepte ☐ Je refuse

5 CADRE RÉSERVÉ AU CLUB

N° ADHÉRENT / LICENCE - RÉSERVÉ AU CLUB Saisir

STATUT - RÉSERVÉ AU CLUB Saisir

Inscription : [Ouvrir le formulaire en ligne](https://goh-aikido.comiti-sport.fr/) | <https://goh-aikido.comiti-sport.fr/> aikido@gantdordehouilles.com

ccado@gantdordehouilles.com | 01 39 13 61 61 | Dojo : gymnase J. Guimier 2, rue Thiers, Houilles (78)

RÈGLEMENT D'ADHÉSION AIKIDO

Le Gant d'Or de Houilles - Saison 2026-2027

1. Objet

Le présent règlement définit les liens entre le Gant d'Or de Houilles et l'adhérent ou son représentant légal pendant la saison sportive.

2. Responsabilité des mineurs

Le club est responsable d'un mineur à compter de sa prise en charge par un enseignant. Le représentant légal accompagne l'enfant jusqu'au cours et vérifie la présence de l'enseignant.

3. Hygiène et sécurité

L'adhérent porte des chaussures propres réservées à la salle. Il est interdit de marcher pieds nus dans le gymnase ou avec des chaussures sur les tatamis. Les vestiaires ne sont pas gardés ; le club et les enseignants ne répondent pas des effets personnels.

4. Matériel

Le matériel utilisé doit être adapté, propre et en bon état. Toute détérioration du matériel prêté par le club doit être réparée ou remboursée.

5. Hospitalisation d'un mineur

Si une intervention urgente est nécessaire et qu'aucun représentant légal ne peut être joint, celui-ci autorise le praticien à intervenir. Le choix de l'établissement relève des services d'urgence.

6. Certificat médical et santé

Première licence. Une première licence peut nécessiter un certificat médical d'absence de contre-indication. Pour la compétition, le certificat doit le préciser.

Renouvellement. Lors d'un renouvellement, l'adhérent respecte la périodicité applicable et répond au questionnaire de santé. Une réponse positive peut imposer un nouveau certificat.

Règles particulières. Certaines disciplines ou compétitions imposent un certificat annuel. Des règles spécifiques peuvent être fixées par la fédération ; se renseigner auprès de la section.

Conservation. Sans licence fédérale, un certificat de moins d'un an peut être demandé. L'adhérent conserve son exemplaire ; le club ne fournit pas de duplicata.

7. Cotisation

L'adhésion est validée après paiement intégral de la cotisation et, le cas échéant, de la licence. Cotisation et licence ne sont pas remboursables, quel que soit le motif.

8. Confidentialité

Les informations sont utilisées par le club et, si nécessaire, par les fédérations sportives. Elles ne sont pas diffusées à des organismes externes sans motif légitime.

9. Droit à l'image

Des photos ou vidéos de groupe peuvent être réalisées pendant les cours, stages ou compétitions pour l'information ou la promotion du club. Le choix exprimé au recto s'applique.

10. Horaires et ponctualité

Les cours commencent à l'heure. Un retard peut entraîner un refus d'accès. Le club informe des changements par affichage, circulaire ou publication en ligne. Il suit le calendrier scolaire de la zone C. Les cours peuvent être déplacés ou annulés selon les contraintes de la Ville de Houilles.

11. Mesures exceptionnelles

Toute personne entrant dans une enceinte sportive respecte les règles d'accès, la signalétique et les protocoles temporaires fixés par les autorités, la Ville, le club ou la section.

12. Données personnelles - RGPD

Les données sont nécessaires à l'adhésion et destinées au secrétariat de l'association. L'adhérent dispose de droits d'accès, de rectification et d'effacement. Contact : contact@gantdordehouilles.com.

Validation : la signature, la mention « Lu et approuvé les statuts » et les cases de la section 4 au recto valent acceptation des statuts, prise de connaissance du présent règlement, information RGPD et information sur l'assurance individuelle accident.

ACCEPTATION DES STATUTS ET SIGNATURE

FAIT À Houilles

LE JJ/MM/AAAA

NOM DU SIGNATAIRE* Saisir

QUALITÉ Saisir

ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à y adhérer sans restriction. Je certifie exactes les informations complétées et reconnais avoir été informé(e) du RGPD et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accident ».

MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE

Lu et approuvé les statuts

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT OU DU REPRÉSENTANT LÉgal

Signer ici ou après impression

Fait à Houilles, en 2 exemplaires dont un conservé par l'adhérent